

Acquisition d'un appartement

Par Paulenne, le 30/06/2009 à 12:19

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente il y a 3 mois environ et aujourd'hui je ne souhaite plus acquerir le bien suite à un dégat des eaux qui entraine l'humidité sur le mur m'empêchant ainsi de réaliser des travaux d'installation d'une cuisine, en tout cas pas avant quelques mois. J'ai également constaté des traces d'humidité sur les murs d'autres pièces, qui n'étaient pas présentes auparavent.

Sachant que l'accord d'une banque a été donné pour le prêt, pourrais-je encore me désengager et récupérer la caution versée lors du compromis?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par Visiteur, le 30/06/2009 à 16:47

EN PRINCIPE NON SAUF POUR VICE CACHE DE LA CHOSE

pour tout savoir sur la vente

http://www.fbls.net/modelevente.htm